



Règlement intérieur de l'espace jeunesse de l'association Bilbok «LE VAL JEUNESSE»

Cette structure d'accueil appelée « **Le Val Jeunesse** » est ouverte à tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans révolus ainsi qu'aux jeunes adultes de 18 à 25 ans.

Agrément Jeunesse Éducation Populaire depuis Mars 2017 N° 83-JEP-17-04-28-183

Le VAL JEUNESSE est un lieu de rencontres, d'échanges, d'information et d'expression favorisant l'émergence de projets et la création culturelle. L'accès doit se faire sans discrimination. Toute cohabitation doit se faire dans le respect de l'autre, la neutralité, la laïcité et la tolérance. Il est régi par un règlement intérieur garantissant la lutte contre toutes formes de violence psychologique, physique ou morale. Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur et aux abords du local.

PLUSIEURS SERVICES SONT PROPOSES :

- **Accueil de loisirs adolescents « Le Val Jeunesse » :**

Réservé aux jeunes âgés de 11 à 17 ans révolus. Un règlement de fonctionnement de l'accueil annexé au règlement intérieur de l'espace jeunesse en définit les modalités de fonctionnement, d'inscription et de tarification (*cf annexe 1*).

- **Point information jeunesse :**

L'accès à l'**association Bilbok**, centre de ressource, est gratuit et anonyme. Il est ouvert à tous les jeunes de la Provence Verte à raison de **six heures par semaine en période scolaire**.

- **Sorties exceptionnelles et séjours de vacances :**

Une priorité est accordée :

- Aux jeunes qui participent, en amont, à leur préparation
- Puis aux jeunes qui fréquentent régulièrement l'Espace jeune « Le Val Jeunesse »
- En lien avec le Pôle Enfance Jeunesse et Sport de Le Val, les séjours de vacances et mini-séjours sont ouverts aux jeunes à partir de 6 ans.

Article 1 : LES HORAIRES D'OUVERTURE

Des horaires d'ouverture de la structure sont définis.

Ceux-ci peuvent être modifiés en fonction des habitudes de fréquentation des utilisateurs, des contraintes de fonctionnement, ou à la demande des inscrits.

HORAIRES D'OUVERTURE DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2019



PLANNING D'HORAIRES LE VAL JEUNESSE SEPTEMBRE 2019 A DECEMBRE 2019

PERIODES SCOLAIRES	ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE 11-17 ans	POINT INFORMATION JEUNESSE	PERIODES VACANCES SCOLAIRES	Accueil adolescents LVJ 11-13 ans Lieu d'accueil Petit BAOU		Accueil adolescents LVJ 13- 17 ANS Lieu d'accueil Local Bilbok	
				Matin	Après- midi	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	FERME	Lundi	8H30-12H	12H-18H	10h-12h	12H-18H
Mardi	FERME	14H- 16H	Mardi	8H30-12H	12H-18H	10H-12H	12H-18H ou 23H30
Mercredi	13H00 -18H00	9H30 - 12H30	Mercredi	8H30-12H	12H-18H	10H-12H	12H-18H
Jeudi	FERME	9H30 - 12H30	Jeudi	8H30-12H	12H-18H	10H-12H	12H-18H
Vendredi	1 soir par mois (selon les projets-activité appelée "une idée un projet")	9H-12H	Vendredi	8H30-12H	12H-18H ou 23H30	10H-12H	12H-18H ou 23H30
Samedi	2 après-midi ou soirs par mois (selon les projets- activité appelée "une idée un projet")	FERME	Samedi	Ouvert en cas d'évènement		Ouvert en cas d'évènement	
Dimanche	Ouvert en cas d'évènement	FERME	Dimanche	Ouvert en cas d'évènement		Ouvert en cas d'évènement	

Article 2 : MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS

Les usagers devront s'acquitter d'une **adhésion de 20€ à l'association Bilbok** et d'une participation financière selon les périodes et les services proposés par l'espace jeune « **Le Val Jeunesse** ».

L'inscription du jeune implique sa participation dans la vie associative de l'**association Bilbok**.

- Elle n'est pas simplement un faire-valoir aux activités et à l'accueil de loisirs pour les 11 -17 ans ou Point Information Jeunesse proposé mais représente bien un investissement personnel du jeune qui pourra donner de son temps et de son énergie à de petites tâches telles que la programmation des activités, la conception d'animations (manifestations ou événements...), l'aménagement ou le réaménagement du local, la révision du fonctionnement de la structure, l'organisation de séjours etc.

SERVICES	TARIFS	
Accueil de loisirs adolescents 11-17 ans Espace Jeunesse	EXTRASCOLAIRE GRILLE DES TARIFS (cf Annexe 1)	PERISCOLAIRE MERCREDIS /VENDREDIS SOIR / SAMEDIS * GRILLE DES TARIFS (cf Annexe 1)
Point Information Jeunesse	GRATUIT	
SEJOURS DE VACANCES ET MINI-SEJOURS	Selon séjours ou mini-séjours de 70 € à 1450 € Aide du Conseil Départemental selon les revenus fiscaux et CAF	
SUPPLEMENT ACTIVITES EXCEPTIONNELLES DES MERCREDIS, VENDREDIS SOIR ET SAMEDIS **		
Sorties exceptionnelles de 2 € à 35 € chacune		
Transport de chez vous à l'association 1 € l'aller et 2 € Aller/Retour		

➤ ADHESION ANNUELLE A L'ASSOCIATION BILBOK :

L'adhésion est annuelle (un an du 15 septembre au 15 septembre de l'année suivante) ;

L'adhésion en cours d'année est possible, il est alors calculé un prorata du montant de l'adhésion jusqu'au 15 septembre suivant.

➤ LA COTISATION SEMESTRIELLE DES MERCREDIS/VENDREDIS SOIR/SAMEDIS *

L'inscription permet aux jeunes d'accéder librement durant l'année scolaire à Le **Val Jeunesse (accueil de loisirs Le Val Jeunesse les mercredis et samedis)**.

Il s'agit d'une cotisation annuelle - voir la grille tarifaire - (du 15 septembre au 15 septembre de l'année suivante) ; l'inscription en cours d'année est possible, il est alors calculé un prorata du montant de l'inscription jusqu'au 15 septembre suivant.

➤ SUPPLEMENT ACTIVITES EXCEPTIONNELLES DES MERCREDIS, DES VENDREDIS SOIR ET SAMEDIS**

Ces suppléments pour les activités exceptionnelles viennent en plus de la cotisation semestrielle

➤ **LES CARTES PASS ET PASS PREMIUM :**

Afin de faciliter les déplacements des jeunes, et pour leur permettre une souplesse dans la planification de leur temps libre, une carte nominative, de deux couleurs différentes, sera proposée :



Carte Pass de couleur verte, qui limite l'accès libre ; le jeune ne peut en aucun cas quitter la structure librement. Un responsable légal doit venir le chercher.



Carte Pass de couleur bleue qui permet aux jeunes d'accéder à la structure et d'en sortir librement à la fin des activités pour rentrer par ses propres moyens.

Ces cartes seront à remettre lors du dossier d'inscription ; elles pourront être modifiables avec accord des familles. Elle restera dans le dossier sanitaire du jeune.

PASS JEUNE

Signature Parent: _____

Nom: _____ Prénom: _____

Telephone : Parent : _____
Enfant : _____

E-mail: _____

PASS JEUNE PREMIUM


Signature Parent: _____

Nom: _____ Prénom: _____

Telephone : Parent : _____
Enfant : _____

E-mail: _____

➤ **LA CARTE FIDELITE :**



Est un dispositif permettant d'impliquer les jeunes dans les activités et les événements mis en place par l'association. Elle remplacera le système d'étoile  que nous utilisons précédemment.

Ce système offrira aux jeunes la possibilité de bénéficier d'un tarif privilégié pour certaines activités grâce à leur fidélité sur les activités et à les rendre « acteurs » du projet associatif de l'association.

Pour bénéficier du tarif préférentiel, il suffira de remplir une carte fidélité soit « **10 Tampons** »



Sur la **CARTE FIDELITE**.

10/09/19				
				
				

Comment ça marche ?

1 carte remplie = 50% sur l'activité dite sortie ; exemple : accrobranche, canyoning, cinéma...

2 cartes remplies = 1 activité offerte

3 cartes remplies = prioritaire séjour ou activité + 1 activité offerte + 50 % sur une deuxième activité

LA CARTE EST SCRITEMENT NOMINATIVE

De plus, de nouveaux tarifs vont être appliqués pour l'année scolaire 2019/2020.

➤ LA FACTURATION :

Il est possible d'effectuer le règlement, après établissement de la facture, par virement, chèque, espèces, ou chèques vacances (pour les vacances scolaires). Les chèques devront être libellés à l'ordre de Bilbok.

Avant toute nouvelle inscription, l'utilisateur doit être à jour de ses différentes factures :

- **Pendant les périodes vacances scolaires, la cotisation annuelle des mercredis et samedis et les activités exceptionnelles :**

Le paiement s'effectue :

* soit en une seule fois, par virement, chèque ou espèces,

- **Pour les séjours et mini-séjours,** le paiement s'effectue :

* soit en une seule fois, par virement, chèque ou espèces,

* soit en trois fois , avec possibilité de prélèvement automatique, paiement en espèce ou chèques (de banque ou ancv-chèques vacances)

Nous vous demandons également des arrhes (30 % du montant total du séjour), et ces arrhes ne vous seront pas restitués, pour toute annulation ou non-présentation* de votre part ; ceci afin de nous prémunir des désistements tardifs et afin de nous permettre de pré-réserver le séjour auprès de nos prestataires.

* : la direction se réserve le droit de considérer toute situation comme une non-présentation selon certaines modalités (absence de réponse, non-respect des échéanciers fournis ou absence de paiement malgré la pré-réservation dudit séjour...).

En cas de non-présentation, nous nous réservons le droit de donner les places à d'autres.

Pour toute absence injustifiée, sur les périodes des vacances ou séjours et mini-séjours, toute inscription est due et sera facturée sauf sur présentation d'un certificat médical, ou cas personnel vu avec la direction.

➤ **LES CRITERES D'INSCRIPTIONS ET PIECES A FOURNIR**

LES CRITERES	
VACANCES SCOLAIRES	PERIODE SCOLAIRE
Ouvert en priorité : Aux jeunes habitant Le Val	
Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles	L'inscription peut être effectuée en cours d'année scolaire. L'inscription est obligatoire et valable pour 1 an (du 15 septembre au 15 septembre de l'année suivante)
Les jeunes non couverts par une assurance ne seront pas acceptés au Val Jeunesse.	
Les familles devront s'être acquittées de toutes les sommes dues pour que leur demande d'inscription puisse être validée. Dans le cas contraire, le dossier ne sera pas retenu.	
Les sorties et séjours sont réservés en priorité aux jeunes fréquentant régulièrement l'association BilboK et le Val Jeunesse.	

PIECES A FOURNIR	
VACANCES SCOLAIRES	PERIODE SCOLAIRE
BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION BILBOK	
FICHE SANITAIRE DUMENT REMPLIE ET SIGNEE	
PHOTOCOPIE DES PAGES DE VACCINATION DU CARNET DE SANTE DU JEUNE	
ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET EXTRASCOLAIRE	
ATTESTATION CAF OU MSA OU AVIS D'IMPOSITION DE REVENUS DE L'ANNEE PRECEDENTE	
REGLEMENT INTERIEUR DU VAL JEUNESSE SIGNE	

Article 3 : REGLES DE VIE ET SANCTIONS

Toute personne fréquentant Le Val Jeunesse s'engage à respecter les points suivants :

- Le respect de chacun,
- **La loi N° 91-32 du 10 janvier 91 (loi Evin) interdit la consommation de cigarettes dans les lieux publics.**

La cigarette est interdite dans les structures.

L'alcool est interdit dans les locaux mis à disposition ainsi que sur les activités mises en place.

L'article L.628 du Code pénal interdit toute consommation de produits stupéfiants. Par ailleurs, tout jeune en état d'ébriété se verra systématiquement refuser l'accès aux structures et aux activités du Service Jeunesse.

Tout produit stupéfiant est donc interdit dans les locaux, aux alentours de la structure ainsi que durant les activités mises en place.

- Pour tout traitement en cours, un certificat médical est obligatoire,
- Pour toute nouvelle période d'inscription, le solde dû devra être réglé,
- Les locaux et le matériel doivent être respectés.

Les jeunes établiront des règles de vie qu'ils s'engageront à suivre.

Les jeunes devront avoir une tenue et un langage corrects envers le personnel, les partenaires et les intervenants ainsi que respecter les règles de vie du Val Jeunesse.

L'association Bilbok décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou de détérioration de biens personnels, même commis à l'intérieur des locaux ou lors d'une activité extérieure.

Article 4 : DEGRADATION

En cas de dégradation de matériel de l'association Bilbok ou appartenant à ses partenaires, le jeune ou son responsable légal devra le remplacer, le réparer ou le rembourser.

Article 5 : ASSURANCE

L'accueil de loisirs du Val Jeunesse est garanti par la responsabilité civile MAIF de l'association Bilbok. Cependant, chaque adhérent doit être couvert par une assurance personnelle pour les maladies, accidents, blessures ou dommages matériels qui n'engageraient pas la responsabilité civile de l'association Bilbok. Il est conseillé à l'adhérent ou son responsable légal de vérifier si l'assurance contractée au collège, lycée ou autre couvre également les risques extrascolaires.

Article 6 : EXCLUSION

Tout manquement aux règles sera sanctionné par un avertissement écrit.

L'équipe d'animation et la direction de l'association se réservent le droit, en cas de manquement grave, de prononcer l'exclusion (sans remboursement possible).

En cas de non-paiement, l'exclusion du jeune pourra être prononcée de manière temporaire en attendant que le paiement soit effectué.



Coupon à nous retourner avec fiche sanitaire :



Je confirme avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs ados.

Signature du responsable légal

Directrice de l'association Bilbok

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Amandine AUBRY

ANNEXE 1

Accueil de loisirs pour adolescents de 11 à 17 ans révolus

Cette présente annexe fixe les règles de bon fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement des jeunes de 12 à 17 ans, en conformité avec les textes réglementaires et législatifs relatifs aux accueils de loisirs, agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Tout d'abord, nous décrirons les valeurs éducatives développées par l'association BilboK en lien avec le projet éducatif et le PEDT mis en place par la commune de Le Val.

Puis, nous aborderons plus précisément le projet de fonctionnement en insistant sur les activités élaborées par l'équipe d'animation et la vie quotidienne.

Enfin, nous terminerons sur la mise en œuvre du projet pédagogique en abordant les plannings établis sur l'année.

1. LES VALEURS EDUCATIVES

1.1 L'Organisateur

Structure : **BilboK**

Organisateur : **Association BilboK**

Responsable de la structure : **Mme AUBRY Amandine**

Directrice de l'Accueil de Loisirs le Val Jeunesse : **Mme AUBRY Amandine**

Adresse : **22 place Gambetta 83143 Le Val**

Contacts : **09.52.76.83.45 / 06.20.43.23.26 / 07.83.25.35.20**

Mail : **bilbok83@gmail.com**

Site : **www.bilbok83.fr**

1.2 Origine du projet associatif :

Le projet associatif de BilboK est à l'initiative de deux personnes passionnées par le domaine de l'animation et du spectacle vivant.

BilboK est une association qui s'inscrit dans le champ d'une économie alternative et solidaire et de l'éducation populaire. Par le biais de son espace « Rencontres intergénérationnelles » appelé : le BilboK et de son Espace Jeunesse appelé : Le Val Jeunesse.

Son but est de créer des échanges avec différents publics, de favoriser le lien social et d'utiliser la culture comme un vecteur de citoyenneté. BilboK est aussi là pour expérimenter et promouvoir des alternatives positives et solidaires en donnant à tous les moyens de s'informer, d'échanger, de créer et de se divertir.

Pourquoi « le Val Jeunesse » est indissociable de l'espace de rencontre intergénérationnelle « le bilboK » ?

BilboK a pour mission de participer à une dynamique locale avec tous les acteurs du territoire qui souhaitent s'investir dans le projet. Par ses valeurs, l'association souhaite favoriser les échanges intergénérationnels. Les jeunes de « **Le Val Jeunesse** » participeront à la mise en œuvre des actions de l'espace de rencontre « **Le bilboK** ». Par le biais de ses manifestations, **BilboK** contribuera à favoriser l'autonomie, la citoyenneté et la découverte d'activités novatrices pour les jeunes.

Lors des événements de l'espace de rencontre, les jeunes seront en contact avec tous les membres de l'association et seront donc amenés à créer du lien social.

Au vu du nombre d'actions menées par **BilboK**, les jeunes de « **Le Val Jeunesse** » sont indispensables au bon fonctionnement de l'espace de rencontre intergénérationnelle « **Le BilboK** ».

1.3 Historique :

Créée en mars 2014, l'association Bilbok est agréée Jeunesse et Education Populaire et reconnue d'intérêt général. Elle est affiliée à la Ligue de l'Enseignement Fédération des Œuvres Laïques du Var Fédération d'Education Populaire. Depuis 2018, l'association Bilbok a obtenu l'agrément Espace de Vie Sociale. L'association est conventionnée avec la commune du Val pour la mise en œuvre d'activités éducatives et d'animations.

1.4 Les valeurs promues par l'équipe pédagogique :

Le Val Jeunesse a pour objectif de développer un lieu agréable de rencontres et de ressources où le jeune peut s'épanouir et acquérir de l'autonomie à travers des activités ludiques, éducatives et culturelles.

L'équipe d'animation par le biais d'activités adaptées, développe les valeurs de démocratie et de citoyenneté en aidant les jeunes à être acteurs de leurs choix et en leur donnant la possibilité de s'exprimer librement.

De plus, les valeurs de solidarité sont développées en proposant aux jeunes des animations abordant les notions d'entraide, de différence et de respect.

Un temps de réflexion est proposé chaque fin de trimestre pour préparer le planning du trimestre suivant.

2. LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS DU VAL JEUNESSE

Présentation de l'espace Jeunesse « Le Val Jeunesse ».

La démarche consiste à laisser au jeune une grande place afin qu'il soit acteur, voire autonome sur certains temps, de l'aider dans ses choix, de l'accompagner dans ses initiatives, de valoriser celles-ci afin qu'il gagne en confiance et ait l'envie d'avancer.

Il est primordial pour la réussite du projet que l'animateur se positionne à bon escient : il suscite, donne des outils, encourage, accompagne, valorise et co-évalue.

OBJECTIF GENERAL	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aider les jeunes dans leur développement personnel, la socialisation et l'autonomie. ➤ Créer un lieu de proximité, convivial, ludique, d'information et d'orientation, ouvert à tous sans discrimination.
OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer concrètement l'accès à la culture, les loisirs et l'éducation pour tous. ➤ Favoriser les échanges multiculturels et multi-générationnels. ➤ Valoriser l'implication des jeunes dans le village. ➤ Amener les jeunes à devenir acteurs et citoyens. ➤ Solliciter la curiosité, la découverte culturelle et artistique. ➤ Donner la possibilité à tous de partager un même lieu. ➤ Lutter contre l'inoccupation des jeunes et la délinquance. ➤ Favoriser la découverte d'activités novatrices. ➤ Prévenir l'échec scolaire et l'illettrisme. ➤ Concevoir et accompagner l'émergence des projets réalisés par les jeunes.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Continuer de lutter contre les difficultés scolaires et l'illettrisme. ➤ Poursuivre par nos actions la réduction des inégalités d'accès aux activités éducatives, culturelles. ➤ Mettre en place un Conseil Jeunesse. ➤ Mettre à disposition un lieu d'information et de prévention. ➤ Mettre en place des ateliers thématiques (théâtre, forum, atelier slam, chant, art créatif). ➤ Organiser des sorties sportives, culturelles et artistiques avec les jeunes. ➤ Organiser et concevoir des séjours avec les jeunes. ➤ Concevoir et coordonner des projets avec les jeunes.

3.FONCTIONNEMENT DU VAL JEUNESSE

Le local de BilboK est situé au 22, Place Gambetta 83143 Le Val. Il est déclaré en Catégorie 5 de type L et R, il peut accueillir 19 personnes.

Il est d'une superficie de 45 M², il n'y a qu'une seule pièce avec des toilettes et un placard.

Le Val Jeunesse est un accueil collectif de mineurs déclaré auprès de la DDCS 83 depuis mars 2015 afin d'avoir un numéro de Local et organisateur.

Il est donc soumis à une réglementation stricte visant à assurer la sécurité physique et morale des enfants et jeunes : Obligation de rédiger un projet pédagogique extrascolaire et périscolaire, renforcement de la sécurité du local.

N° d'organisateur : 083ORG0639

Effectif des mineurs accueillis déclaré : 17

La commune de Le Val nous met à disposition, de manière occasionnelle, des infrastructures pour les besoins d'activités spécifiques ainsi que l'annexe du Petit Baou pendant les vacances scolaires pour « La Passerelle ».

3.1. L'équipe d'encadrement 2019-2020 :

NOM PRENOM	QUALIFICATION	FONCTION
------------	---------------	----------

AUBRY JEAN Amandine	DEJEPS, BPJEPS, BAFD, BAFA, PSC1, Agent Artistique, coach vocal	DIRECTRICE DE l'Association BILBOK
GRIVEL Lawrence	BPJEPS LTP, surveillant de baignade	DIRECTEUR DU VAL JEUNESSE
DORVEAUX Damien	BPJEPS LTP En Cours, BAFA, CQP, surveillant de baignade	DIRECTEUR ADJOINT DU VAL JEUNESSE
HARTER Nathan	BPJEPS APT en cours, BAPAAT en cours.	EDUCATEUR SPORTIF DU VAL JEUNESSE
JONQUIERE Delphine	BPEJEPS LTP en cours, BAFA	
Vacataires, stagiaires	BAPAAT, BAFA, BPJEPS, DEJEPS	Animateurs/trices pendant les vacances scolaires ou mercredis et samedis

3.2. Les activités :

Pendant les vacances scolaires, les familles et les jeunes sont invités à respecter scrupuleusement les horaires d'ouverture et de fermeture. Les jeunes ne peuvent pas quitter l'activité en cours sauf pour raison médicale.

Selon les programmes, des activités exceptionnelles (sorties, mini-séjours, soirées thématiques, séjours, événements...) peuvent être prévues. L'amplitude et la durée sont donc différentes des temps habituels. Dans ce cas, les familles sont informées au moment de l'inscription des éventuels changements d'horaire.

Les domaines d'activité :

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque jeune, nous proposons des activités dans différents domaines.

- Le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipes, jeux de société, jeux de fiction, de construction, grands jeux ...)
- Les activités d'expression manuelles, artistiques, plastiques, scientifiques...
- Les activités physiques et sportives (foot, basket, VTT, volley, tennis, handball, trampoline, escalade, paint-ball, squash etc. ...)

Les intervenants extérieurs :

Pour la mise en place d'activités spécifiques, Le Val Jeunesse peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des jeunes, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique.

Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant l'action afin d'assurer la concordance de méthode avec le projet pédagogique.



TARIF 2020 VAL JEUNESSE 11-17 ans



ADHESION ANNUELLE A L'ASSOCIATION		20 €	
SERVICES	TARIF 11-13 ans	TARIF 14-17 ans	
FORFAIT 1 (PETITES VACANCES SCOLAIRES) CARTE PASS JEUNE FIDELITE 1 semaine COMPREND (GOUTER + 1 SORTIE PAYANTE)	60€	50€	
TARIF UNIQUE 1 semaine COMPREND (GOUTER + 1 SORTIE PAYANTE) HORS COMMUNE	70€	60€	
FORFAIT 1 (GRANDES VACANCES SCOLAIRES) CARTE PASS JEUNE FIDELITE 1 semaine COMPREND (GOUTER + 2 SORTIES PAYANTES)	75€	65€	
TARIF UNIQUE 1 semaine COMPREND (GOUTER + 2 SORTIES PAYANTES)	80€	70€	
FORFAIT 2 - PASS VACANCIER TARIF JOURNEE SANS ACTIVITE PAYANTE TARIF JOURNEE AVEC 1 ACTIVITE PAYANTE	1 journée sans activité payante + goûter = 10€ 1 journée avec activité payante + goûter = 25€		
NAVETTE BILBOK TARIF : 1€ ALLER et 2€ ALLER/RETOUR Vous habitez sur la Rte de Bras, Rte de Vins, Rte de Barjols, ou Brignoles L'équipe d'animation vient vous chercher et vous ramène au lieu de ramassage ou chez vous.			



N° Siret: 80451931200024
Agrément JEP: 83-JEP-17-04-28-183

